CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 14 avril 2023 par le Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur un avant-projet de décret du Gouvernement wallon 'adaptant certaines dispositions régionales au nouveau Code des sociétés et des associations', portant le numéro 73.456/2 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 16 mai 2023, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

#LW-BHEXLBEFF-HDEFGUQ#